

FINALE DÉPARTEMENTALE DU BAS-RHIN PARCOURS SPORTIF DES SAPEURS-POMPIERS & ÉPREUVES ATHLÉTIQUES



**SAMEDI 28 MARS 2026
STADE DE BRUMATH**

Rue du stade
67170 BRUMATH



Programme de la compétition	p 3, 4, 5
Règlement de la compétition	p 6, 7
Autorisation parentale d'hospitalisation ou d'opération	p 8

Un grand rendez-vous sportif !

Les sapeurs-pompiers et les JSP du Bas-Rhin s'affronteront autour de 6 disciplines sur le stade de Brumath **samedi 28 mars 2026**. Le vainqueur de chaque épreuve athlétique et les cinq premiers au PSSP seront qualifiés pour représenter l'équipe du Bas-Rhin à la **finale régionale à Châlons-en-Champagne dans le département de la Marne (51) samedi 23 mai 2026**.

Le grand rendez-vous de l'année sera la **finale nationale à Poitier dans le département de la Vienne (86) samedi le 27 juin 2026** pour les qualifiés dans l'équipe représentant la région Grand Est.

PROGRAMME

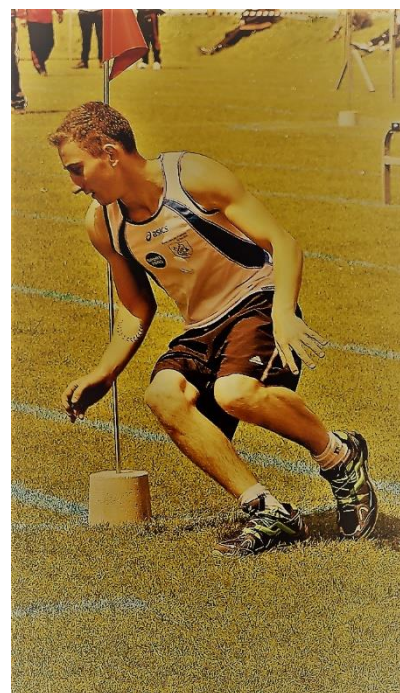
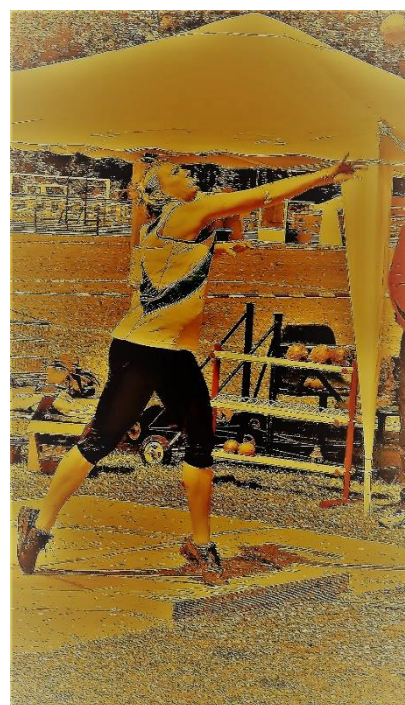
Chambre d'appel à	Début lancer de poids	
13h00	13h15	Minimes filles 3kg Cadettes 3kg
13h45	14h00	Minimes garçons 4kg Juniors filles 4kg
14h30	14h45	Vétérans femmes 4kg Séniors femmes 4kg
15h15	15h30	Cadets 5kg
15h45	16h00	Juniors garçons 6kg
16h15	16h30	Vétérans hommes 7.260kg Séniors hommes 7.260kg

Chambre d'appel à	Début Saut en hauteur	
13h00	13h15	Minimes filles Cadettes
13h45	14h00	Minimes garçons Juniors filles
14h30	14h45	Vétérans femmes Séniors femmes
15h15	15h30	Cadets Vétérans hommes
16h00	16h15	Juniors garçons Séniors hommes

Chambre d'appel à	Début grimper de corde Déplacement au CIS Brumath en cas de pluie	
14h30	15h00	Minimes, cadets, juniors, séniors et vétérans



Chambre d'appel à	Début ½ finales Vitesse	
13h00	13h15	Minimes filles 80 m
13h05	13h20	Minimes garçons 80m
13h10	13h25	Cadettes 100 m
13h15	13h30	Cadets 100 m
13h20	13h35	Juniors filles 100 m
13h25	13h40	Juniors garçons 100 m
13h30	13h45	Vétérans femmes 100 m
13h35	13h50	Vétérans hommes 100 m
13h40	13h55	Séniors femmes 100 m
13h45	14h00	Séniors hommes 100 m
Chambre d'appel à	Début Finales Vitesse	
15h45	16h00	Minimes filles 80 m
15h50	16h05	Minimes garçons 80m
15h55	16h10	Cadettes 100 m
16h00	16h15	Cadets 100 m
16h05	16h20	Juniors filles 100 m
16h10	16h25	Juniors garçons 100 m
16h15	16h30	Vétérans femmes 100 m
16h20	16h35	Vétérans hommes 100 m
16h25	16h40	Séniors femmes 100 m
16h30	16h45	Séniors hommes 100 m



Chambre d'appel à	Début du Demi-Fond	
13h50	14h05	Minimes filles 500 m
14h00	14h15	Minimes garçons 500 m
14h10	14h25	Cadettes 800 m
14h20	14h35	Cadets 800 m
14h30	14h45	Juniors filles 1000 m
14h40	14h55	Juniors garçons 1000 m
14h50	15h05	Vétérans femmes 1000 m
15h00	15h15	Vétérans hommes 1000 m
15h10	15h25	Séniors femmes 1000 m
15h20	15h35	Séniors hommes 1000 m

Chambre d'appel à	Début du Parcours Sportif	
13h00	13h15	Minimes filles
13h30	13h45	Minimes garçons
14h00	14h15	Cadettes
14h30	14h45	Cadets
15h00	15h15	Juniors filles
15h30	15h45	Vétérans femmes
		Séniors femmes
16h00	16h15	Juniors garçons
16h30	16h45	Vétérans hommes
		Séniors hommes

17h00

Relais 4 x 400 mètres par équipe, mixte possible, toutes catégories

Inscriptions uniquement sur place le jour de la compétition

17h30

Proclamation des résultats



REGLEMENT

Article 1 : Organisation

La compétition est placée sous la responsabilité de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin. Cette épreuve est organisée par le SIS 67 avec le soutien de l'UDSP 67 et de l'ADJSP 67. **L'organisation se réserve le droit de modifier les horaires.**

Article 2 : Lieu

Stade de Brumath, rue du stade 67170 BRUMATH

Article 3 : Epreuves

- Parcours Sportif des sapeurs-pompiers
- Athlétisme : Saut en Hauteur - Lancer de Poids - Grimper de corde - Vitesse (80 et 100 mètres en fonction de la catégorie d'âge) - Demi-fond (500, 800 et 1000 mètres en fonction de la catégorie d'âge)

Article 4 : Catégories

Catégories et année de naissance (Règlement et catégories de la FFA)

- Minimes H - F (2011-2012)
- Cadets H – F (2009-2010)
- Juniors H – F (2007-2008)
- Seniors H - F (1987-2006)
- Vétéran H - F (1986 et Avant)

Article 5 : Participation

Les épreuves sont ouvertes à :

- Tous les sapeurs-Pompiers Professionnels et Volontaires en activités de service et régulièrement inscrits sur les registres d'un Centre de Secours depuis le 1er Janvier de l'année de l'épreuve.
- Tous les jeunes Sapeurs-pompiers régulièrement encadrés et inscrits, au 1er Janvier de l'année de l'épreuve à l'ADJSP 67. Les JSP pourront courir uniquement dans les catégories Minimes, Cadets ou Juniors en fonction de leur âge.

Chaque concurrent ne pourra participer qu'à une seule épreuve athlétique ou au PSSP.

Les sapeurs-pompiers ayant moins de 18 ans le jour de la compétition doivent obligatoirement remplir l'autorisation parentale d'hospitalisation ou d'opération ci-joint en page 9.



Article 6 : Jury

Le Jury qui a qualité de régler les cas litigieux et dont les décisions sont sans appel, sera présidé par Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ou son représentant.

Article 7 : Réclamation

En cas de contestation, il sera fait en application de l'arrêté du 26 octobre 1949 du Ministère de l'intérieur et du Ministère de l'Education Nationale, en ce qui concerne l'épreuve du PSSP, du Règlement de la Fédération Française d'Athlétisme en ce qui concerne les épreuves athlétiques, à l'exception du grimper de corde qui fait l'objet d'un règlement spécifique. (Fascicule n°12 du schéma national de formation relatif aux compétitions sportives, note d'information n°1200 du 13 juillet 1994)

Article 8 : Qualification

Seront qualifiés à la finale régionale les premiers de chaque catégorie aux épreuves athlétiques et les cinq premiers de chaque catégorie au PSSP. Le cinquième de chaque catégorie au PSSP sera le remplaçant et ainsi susceptible de concourir sur n'importe quelle épreuve à la finale régionale.

Finale régionale le 23 mai 2026 à Châlons-en-Champagne (51)

Finale nationale le 27 juin 2026 à Poitier (86)

Article 9 : Récompenses

Les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés. (Parcours, Saut en hauteur, Lancer de poids, Grimper de Corde, Vitesse (80, et 100m), Demi-fond (500, 800, et 1000m). Sans oublier le Challenge de la Qualité pour l'équipe la plus nombreuse et l'équipe remportant le relais 4 X 100m.

Article 10 : pièce d'identité

Carte d'identité obligatoire au passage dans la chambre d'appel. Le jour de la compétition, merci de vous munir d'une pièce d'identité en cours de validité :

- carte d'identité nationale
- permis de conduire
- passeport

Article 11 : Tenue

Une tenue de sport correcte est exigée celons les prescriptions du fascicule n°12 du schéma national de formation relatif aux compétitions sportives, note d'information n°1200 du 13 juillet 1994.

Article 11 : Inscriptions

Les inscriptions sont possibles jusqu'au 20 mars minuit et uniquement sur le site internet du SIS 67. Aucune inscription ne sera prise sur place.

FINALE DÉPARTEMENTALE DU BAS-RHIN PARCOURS SPORTIF DES SAPEURS-POMPIERS & ÉPREUVES ATHLÉTIQUES

AUTORISATION PARENTALE D'HOSPITALISATION ET D'OPÉRATION

Pour les concurrent(e)s S.P.V. âgé(e)s de moins de 18 ans à la date de la compétition

Je soussigné(e) Madame*, Monsieur*

Père*, Mère*, Tuteur* de l'enfant cité (e) ci-dessous

Nom : Prénom :

Né (e) le :

Autorise les organisateurs et accompagnateurs à prendre toutes les dispositions y compris l'hospitalisation et le cas échéant l'intervention chirurgicale visant à préserver la santé de l'enfant mineur désigné ci-dessus en cas d'accident au cours du déplacement ou de la compétition et, éventuellement, à signer l'autorisation de sortie de l'hôpital.

Je pourrais être joint(e) au :

Numéro de téléphone : Numéro de portable :

Fait à.....le / /

Signature du représentant légal

(* Rayer les mentions inutiles)